

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,
GRAND - MAITRE DE L'ORDRE NATIONAL DU BENIN**

- VU la Loi N° 90-32 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;
- VU la Loi N° 94-029 du 03 Juin 1996 portant réorganisation de l'Ordre National du Bénin ;
- VU la Loi N° 87-019 du 21 Septembre 1987 portant création de l'Ordre du Mérite Social;
- VU le Décret N° 99-309 du 22 Juin 1999 portant composition du Gouvernement;
- VU le Décret N° 98-333 du 11 Septembre 1998 portant Attributions, organisation et fonctionnement de la Grande Chancellerie de l'Ordre National du Bénin ;
- VU le Décret N° 91-76 du 10 Mai 1991 portant nomination de Monsieur Grégoire-Gilbert GBENOU en qualité de Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin par intérim ;
- VU le Décret N° 88-337 du 29 Août 1988 portant nomination des membres du Conseil de l'Ordre National du Bénin ;
- VU le Procès-Verbal de la Session Ordinaire du Conseil de l'Ordre National du Bénin tenue du 03 Mai au 1er Juillet 1999 ;

DECRETE :

Article 1er : Est promu à titre normal et militaire au grade d'Officier dans l'Ordre du Mérite Social du Bénin pour prendre rang à compter de la date de la réception dans le nouveau grade, le Commandant DESSOUASSI Kouessiba Agnès de l'Armée de Terre des Forces Armées Béninoises (Chev.OMS-Décret n° 93-288 du 3/12/1993).

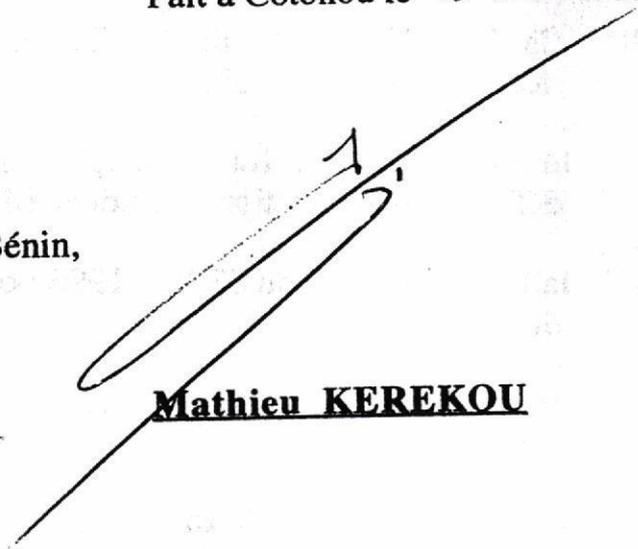
Article 2 : Sont nommés à titre normal et militaire au grade de Chevalier de l'Ordre du Mérite Social du Bénin pour prendre rang à compter de la date de leur réception dans l'Ordre, les Officiers, Sous-Officiers et Hommes de rang dont les noms suivent :

- Chef de Bataillon DJIGLA Toï Cassien
- Adjudant DJAKPA Massédé Victor
- Adjudant DOSSOU Comlan
- Caporal FANOU Nindéssé Marcellin
- Soldat de 1ère classe KOUAGOU N'PADY Martin

Article 3 : Le présent Décret sera enregistré et publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou le 03 Août 1999

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,
Grand-Maître de l'Ordre National du Bénin,



Mathieu KEREKOU

Le Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin par intérim,



Grégoire-Gilbert GBENOU

Ampliations : PR 4 - AN 4 - CC 2 - CS 2 - HAAC 2 - CES 2 - MINISTERES 18 - GCONB 20 - SGG 4 - DEPARTEMENTS 6 - DPE-DLC-INSAE 3 - IGE-CSM-DCCT 3 - BN-DAN-ONEPI 3 - UNB-FASJEP-ENA 3 - JORB 2 - INTERESSES 6.